

DEC172723DR15

Décision portant nomination de Mme Carole BAISSON aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC 151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n° 5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM) et nommant M. Jérôme FRANCE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR 5607¹ en mai 2017 ;

Considérant que Mme Carole BAISSON a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la Délégation Aquitaine et les établissements partenaires, du 12 au 14 juin 2017 et du 18 au 20 septembre 2017 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Carole BAISSON, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR 5607 intitulée Ausonius : Institut de recherche sur l'Antiquité et le Moyen-Age (IRAM), à compter du 1^{er} octobre 2017.

Mme Carole BAISSON exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Carole BAISSON, est placée sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)



Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Talence, le 27 septembre 2017

Le directeur de l'unité
Jérôme FRANCE

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Gaëlle BUJAN

Visa de la présidente de l'Université Bordeaux Montaigne
Hélène VELASCO-GRACIET